APPEL À COTISATIONS 2027

Cotisation, assurance, écocontribution, abonnement, adhésion

Cher.e.s Président.e.s, Trésorier.e.s et Secrétaires,

À NOTER

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2027.
Aucun règlement ne sera pris en compte avant cette date.

Afin de garantir un traitement optimal des demandes, nous vous remercions de respecter les modalités suivantes :

- Deux listings maximum par mois, accompagnés de leur règlement ;
- Envoi avant le 20 de chaque mois ;
- Chaque nouveau listing transmis doit **mentionner** les adhérents qui n'étaient pas inscrits sur les listings précédents.

Les cotisations obligatoires

Cotisation du syndicat	Adhésion annuelle obligatoire de votre structure à l'UNAF. À régler dans le premier listing de l'année.	**80 €**
Cotisation individuelle	Par adhérent. Obligatoire pour bénéficier d'un tarif avantageux sur Abeilles&Fleurs;, les contrats collectifs d'assurance et d'écocontribution et/ou la cotisation juridique.	**1,50 €**

Les services conseillés

Abonnements revue « Abeilles&Fleurs; »

Revue papier « Abeilles&Fleurs; »	**31 €**
Revue numérique « Abeilles&Fleurs; »	**18 €**
Revue papier + numérique « Abeilles&Fleurs; »	**35 €**

À savoir : la version numérique nécessite obligatoirement l'adresse mail de l'adhérent. L'abonnement est facultatif mais vivement conseillé : 11 numéros + 1 hors-série. Les revues papier sont expédiées entre le 5 et le 10 du mois. Tout listing et/ou règlement reçu après le 20 reporte la réception de la revue au mois suivant.
Mise à jour des coordonnées : marie.baptista@unaf-apiculture.info

Éco-contribution • 0,15 € / ruche

L'attestation est remise uniquement si le numéro est renseigné.

Détails : unaf-apiculture.info/nos-services/informations-reglementaires/

Affaires juridiques • 0,15 € / ruche

Cotisation votée par l'Assemblée Générale du 23 février 2002, jamais augmentée. Elle contribue aux actions juridiques et interventions administratives pour défendre l'apiculture et l'abeille à l'échelle nationale.

ANNEXE

TABLEAU DES GARANTIES

Assurances collectives 2027

À RETENIR

NOUVEAUTÉ 2027 : un tarif a été négocié exclusivement pour vos adhérents, à des conditions plus avantageuses qu'en souscription directe.
Afin d'être en conformité avec la réglementation, aucune marge ne peut être appliquée à ces tarifs.
Important : vos adhérents ne doivent pas utiliser les formulaires présents dans les revues Abeilles & Fleurs ni ceux renseignés sur le site internet de l'UNAF.

1	**Formule 1**	• Responsabilité Civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole • Défense pénale et recours • Franchise RC : 280 €	**0,15 €** **× ……** **ruche(s)**
2	**Formule 2**	Formule 1 + dommages subis par vos ruches à la suite de : • Incendie / explosion • Événements climatiques à caractères non exceptionnels (tempête, grêle, poids de la neige) ou exceptionnels (inondation, glissement de terrain…) • Transport • Franchise : 228 € • Catastrophes Naturelles : franchise légale • Vol et vandalisme : franchise de 10 %, minimum 200 € Remboursement maximum par ruche : 150 € du 01/03 au 30/09 • 112,50 € le reste de l'année	**1,70 €** **× ……** **ruche(s)**
3	**Formule 3**	Formule 2 incluse, avec un remboursement bien supérieur. Remboursement maximum par ruche : 250 € du 01/03 au 30/09 187,50 € le reste de l'année	**2,90 €** **× ……** **ruche(s)**

Nous restons à votre écoute attentive si besoin. Bien cordialement.